

# COMMUNE DE MALBOSC

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 24 JUIN 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le lundi 24 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 17 juin 2019, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire

**Présents :** Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Maud CLAVEL,  
Michel DURAND-GASSELIN

**Absents représentés :** Paul KELLER procuration à Michel PIALET

**Absent :** Chantal MEBREK

**Secrétaire de séance :** Evelyne AGNIEL

**Suivant l'ordre du jour :**

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2019.**

**Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)**

### **Délibération : Nomination de l'agent coordonnateur et de l'agent recenseur pour le recensement de la population 2020.**

La dotation globale de fonctionnement de la commune est attribuée en fonction de la population en résidence principale et secondaire.

L'agent communal Franck BERTHON se chargera du recensement.

La secrétaire de Mairie Sylvia BROCHIER assurera la coordination.

Un temps de formation sera assuré.

L'Etat participe à la rémunération de ces agents.

**Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)**

### **Délibération : Route de Sabuscles : Conflit avec EBE (Entreprise forestière).**

Depuis les dégâts occasionnés sur la route de Sabuscles par les transports de l'entreprise forestière EBE, l'affaire s'enlise.

Monsieur le Maire a saisi l'assistance juridique de GROUPAMA.

L'assurance de l'Ets EBE propose un dédommagement de 16 182.42 €.

Le devis d'entreprise sur demande d'EBE, s'élève à 30 000.00 €.

Suite à plusieurs courriers échangés, GROUPAMA conseille à Monsieur le Maire d'accepter cette somme.

Le Conseil décide et donne à Monsieur le Maire son accord : accepter cette proposition et mettre un point final à cette affaire.

Nous serons sûrement plus vigilants à l'avenir !...

**Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)**

### **Délibération : Transfert de propriétés au SISPEC.**

Suite au transfert de compétences eau potable et assainissement au SISPEC depuis janvier 2018, l'ensemble des ouvrages eau-assainissement-périmètre immédiats des ressources de la commune, sera vendu au SISPEC pour le franc (euros) symbolique.

A noter : le captage de la Combe ne fait pas partie de ces transferts.

**Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)**

**Délibération : Location du matériel communal. (Voir délibération in extenso)**

L'agent communal gère le prêt de matériel en bon état.

Cette année, la demande de tables et bancs est importante durant l'été (camping, particulier...).

Le Conseil décide d'établir un contrat de réservation à signer, et fixe le tarif de 3 € pour 1 table et 2 bancs.

**Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)**

**Délibération : Création d'un emploi permanent.**

Une modification du contrat de travail de Mme PLATON Géraldine est nécessaire, son contrat prenant fin le 30 juin 2019.

La continuité du bon fonctionnement du service implique la création d'un emploi permanent. Un nouveau contrat à durée déterminée de 2 mois renouvelable ne pouvant excéder 6 ans sera signer.

**Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)**

**Délibération : Décision modificative – Réajustement des comptes.**

M. Bernard PERRET, l'ancien instituteur de Malbosc, a libéré l'appartement situé au-dessus de l'école. La caution versée doit lui être rendue.

Sur demande du trésorier, il est nécessaire de réajuster les comptes.

**Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (7)**

**Questions diverses :**

- Marché d'été 2019 : 1<sup>er</sup> marché le dimanche 07 juillet 2019, 5 exposants inscrits pour le moment, les affiches seront posées.

- Habitat en zone naturelle : Discussion autour de maisons acquises ou en voie d'acquisition situées dans des zones isolées sans eau, électricité et route praticable.

- Pylône de télécommunication : Les travaux sont commencés. Le relais sera en service fin septembre.

- Enlèvement du photocopieur : La société REX ROTARY récupère l'ancien photocopieur pour une somme de 300 €. Une renégociation avec la société REPRO30 est souhaitable à la fin du contrat.

- Salle des fêtes : Le CAM souhaite renouveler la décoration de la salle des fêtes et demande à la commune un nouvel aménagement : fixation de câbles tendus pour de nouvelles lumières.

**Fin du Conseil Municipal à**